



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 30 septembre 2021)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 15

Absents représentés : 1

Absents excusés : 1

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 4 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois d'octobre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 30 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Froustey Pierre.

Présents :

Mesdames Casteras Line, De Artèche Sylvie, Dedout Marie-Jeanne, Gayon Marie-Antoinette, Jaurry Chamalvide Christine, Labeyrie Isabelle et Libier Marie-Thérèse,
Messieurs Arbeille Henri, Boireau Philippe, Benoît Darets, Dalmay Yohann, Dumas Jean-Louis, Froustey Pierre, Laffitte Pierre et José Prosper.

Absents représentés :

Monsieur Trézières Yves a donné pouvoir à Monsieur Arbeille Henri.

Absents excusés :

Monsieur Daulouède Jean-Claude.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DU CIAS

Rapporteur : Monsieur le président

Le CIAS accompagne 1200 personnes, toutes activités confondues et compte dans ses effectifs 169 agents. Pour rappel, le CIAS doit garantir un cadre professionnel d'intervention défini où l'équilibre personnel et professionnel doit être respecté. Il doit garantir également un service public répondant aux exigences actuelles des évolutions en cours, sur le plan réglementaire, sur les nouvelles formes d'intervention plus inclusives. Enfin, il doit également accompagner les besoins en progression du territoire, aux côtés des 23 communes.

Après avoir mené une réorganisation administrative ces derniers mois, en lien direct avec l'arrivée d'un nouveau directeur, pour donner à l'établissement les moyens de tenir ses objectifs, il convient désormais d'aller plus loin dans un contexte en changement constant notamment avec les conséquences de la crise sanitaire depuis 2020.

Le CIAS avec la communauté de communes MACS doit devenir un acteur solidaire essentiel d'accompagnement des projets construits avec les communes en lien avec le Département des Landes et tous les autres acteurs. Il doit ainsi sur ses deux compétences, être en capacité de répondre aux futurs défis qui l'attendent dans un contexte de forts changements réglementaires, d'évolutions nécessaires des pratiques.

Cette nouvelle organisation du CIAS, toute en agilité et en proximité, repose sur un cadre plus autonome mais responsable.

Pour mener à bien ce nouveau projet pour le CIAS, il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services au sein de cet établissement, afin de diriger l'ensemble des services du CIAS et d'en assurer la coordination, de porter et mettre en œuvre le projet d'établissement du CIAS sous l'autorité directe du Président.



Cette création a vocation à reconnaître la spécificité du CIAS en lui donnant une nouvelle capacité d'agir plus en adéquation avec le cœur de ses missions, le portage et la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en coopération étroite avec les services support de MACS, gage d'équité, de transparence, de sécurisation des actes administratifs et financiers.

L'emploi fonctionnel sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial par voie de détachement qui sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. La rémunération et le régime indemnitaire seront fixés en fonction de la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné et de la mise en œuvre du RIFFSEEP au sein de la collectivité telle que définie par la délibération n°11122019D03 du conseil d'administration du CIAS de MACS en date du 11 décembre 2019.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code des collectivités,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et en particuliers son article 34 relatif aux emplois de chaque collectivité et établissement, selon lequel les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

VU l'avis favorable du comité technique commun MACS – CIAS en date du 15/09/2021;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CIAS de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services pour porter et mettre en œuvre le projet d'établissement, en coopération étroite avec les services support de MACS, gage d'équité, de transparence, de sécurisation des actes administratifs et financiers.

décide, après en avoir délibéré et par 15 voix pour et une contre de Monsieur Yves Trézières :

- d'approuver la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à compter de la date de la présente délibération,
- d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 12 du budget 2021,
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 4 octobre 2021

Pour le président,
par délégation

Le vice-président,
Pierre Laffitte

